

PROGRAMME DE FORMATION

« MANAGER DES ELUS : DROITS ET DEVOIRS DE CHACUN »



PUBLIC : Managers, responsables de sites, toute personne dont un ou plusieurs membre(s) de son équipe est un représentant du personnel

PRE-REQUIS : Aucun



OBJECTIFS DE FORMATION

- ✓ Comprendre les règles de base du CSE : fonctionnement, attributions, missions et moyens
- ✓ Distinguer les missions des membres du CSE de celles des Délégués Syndicaux et des Représentants Syndicaux
- ✓ Savoir manager un élu au quotidien, sans discriminer ni favoriser
- ✓ Être à l'aise dans son rôle de manager face à un élu



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- ✓ Comprendre les enjeux du dialogue social au niveau local et au niveau national
- ✓ Disposer d'un premier niveau de réponses à apporter à un collaborateur représentant du personnel, face à ses revendications ou à ses besoins
- ✓ Apprendre à communiquer ainsi qu'à collaborer au quotidien avec les représentants du personnel
- ✓ Adapter ses pratiques managériales à la présence d'un représentant du personnel dans son équipe



DATE(S) : A définir



DUREE ET HORAIRES : 7h



LIEU : Chez le client



METHODES PEDAGOGIQUES

- ✓ Partage d'expérience à partir de situations concrètes
- ✓ Cas pratiques
- ✓ Utilisation du jeu pédagogique Ludik'RH®



MOYENS PEDAGOGIQUES

Ludik'Métiers – 22 rue Alfred Kastler – 56000 VANNES / 06.10.89.34.12 / contact@ludikmetiers.fr

Siren : 878 973 817 – SAS au capital de 10 000€

NDA enregistré sous le N° 53560958456. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

- ✓ Formation dispensée dans une salle équipée d'un écran, d'un vidéoprojecteur, d'un paperboard
- ✓ Support de formation remis par Ludik'Métiers de façon dématérialisée
- ✓ Récapitulatif des questions/réponses du jeu remis à l'issue de la prestation



INTERVENANT.E

- ✓ A définir – Expert.e du management et des relations collectives



PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION

- ✓ **Comprendre le Comité Social et Economique (CSE)**
Les ordonnances Macron et leurs décrets d'application (avant / après)
Fonctionnement, attributions, missions, moyens
Les réunions (périodicité, participants)
- ✓ **Distinguer les Instances Représentatives du personnel**
Les membres du CSE
Les délégués syndicaux
Les représentants syndicaux
- ✓ **Devenir acteur du dialogue social au niveau local et en qualité de manager**
Compréhension du processus de négociation collective
Communication et collaboration avec les représentants du personnel : participer à un climat social apaisé
Adaptation du poste pour faciliter l'exercice du mandat : les entretiens individuels spécifiques, les crédits d'heures de délégation
- ✓ **Respecter les droits des représentants du personnel**
Conciliation de la vie personnelle, de la vie professionnelle, et des fonctions syndicales et électives :
formation, garantie d'évolution salariale, liberté syndicale
Affichage et diffusion des communications syndicales
Liberté de déplacement et de circulation, locaux
Droit d'alerte, droit de grève
- ✓ **Connaître les obligations des représentants du personnel**
Discrétion, secret professionnel et obligation de confidentialité
Protection des données personnelles des salariés
Analyser les risques professionnels, les accidents, recourir à un expert
Informar et sensibiliser les salariés en matière de santé et de sécurité, participer à la prévention des risques
Réaliser une inspection, réaliser des expertises : conséquences terrain

✓ **Conserver son pouvoir de contrôle et d'autorité en tant que responsable d'une équipe :**

Sanctions en cas de discrimination ou de délit d'entrave

Les limites au statut protecteur des représentants du personnel : agir contre l'abus de droit

Représenter l'employeur : mettre en œuvre la politique de l'entreprise dans son service et s'assurer de la poursuite des activités



MODALITES D'EVALUATION

- ✓ Evaluation à chaud remise à la fin de la formation
- ✓ Evaluation à froid remise 3 mois après la formation